

Questions orales

M. Manly: Madame le Président, j'ai parlé avec des représentants des Déné ce matin. Ils ont insisté pour que la question soit mise à l'ordre du jour de la Chambre, afin d'avoir la garantie que leurs affaires sont gérées correctement. Il y a trois ans, les Déné étaient partis du principe que le gouvernement avait endossé la recommandation Berger en faveur d'un moratoire de dix ans, afin que leurs revendications territoriales soient réglées en toute justice. Le ministre chargé d'assurer un règlement équitable des revendications territoriales des Indiens peut-il nous assurer que, compte tenu des revendications non encore réglées du peuple Déné qui seront piétinées si le projet de Norman Wells va de l'avant, va-t-il demander un moratoire sur ce projet jusqu'à ce que les revendications des Dénés soient réglées à la satisfaction de ce peuple?

● (1450)

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, il est certainement un peu prématuré de réagir comme le député semble le faire. L'Office national de l'Énergie n'a pas encore présenté de recommandation. Il s'agit d'un office dûment mandaté par le Parlement pour étudier ce genre de questions. Il est assez malséant de prédire d'avance ce qu'il pourra dire. Il est très possible que ce dernier recommande d'attendre ou de ne pas approuver cette demande pour le moment.

Je crois que les Dénés estiment ne pas avoir encore eu vraiment l'occasion de présenter leur point de vue. Néanmoins, ils ont comparu devant l'Office et ce dernier est au courant des sujets qui les préoccupent vraiment. Je peux seulement dire au député que ses questions seront plus pertinentes quand l'Office national de l'Énergie aura présenté son rapport et que nous saurons tous ce qu'il pense de la question.

En attendant, pour permettre à la Chambre des communes d'avoir son mot à dire au sujet de cette question, le parti du député et l'autre parti de l'opposition sont libres de l'aborder les jours qui leur sont réservés, car je reconnais qu'il s'agit effectivement d'une question très importante.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'EXÉCUTION D'UN MANDAT DE PERQUISITION—LA PRÉSENTATION D'EXCUSES

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le ministre reconnaît-il comme scandaleuse l'initiative de la GRC et des agents d'immigration qui, en exécutant un mandat de perquisition dans le domicile de M. et M^{me} Fauja Bains de Toronto, à 4 heures du matin, ont menacé M. Bains de la pointe d'un revolver et ont mis la maison sens dessus dessous et déchiré le livre sacré des Sikhs, est-il en outre disposé à présenter des excuses à ce couple au nom de la GRC et du gouvernement.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Avant de répondre, madame le Président, je tiens à informer les députés que j'ai demandé à la GRC d'enlever la barricade érigée devant la Chambre des communes, conformément à la résolution adoptée à l'unanimité à deux heures cet après-midi.

Pour répondre à la question de mon collègue, je lui signale que la GRC et le solliciteur général sont disposés à présenter

des excuses à la famille Bains. Le mandat de perquisition a été émis en bonne et due forme. Il a été exécuté conformément à la loi. Toutefois, de toute évidence, il faudra veiller à ménager les susceptibilités religieuses des groupes minoritaires du Canada. A la première occasion, j'étudierai de plus près la question avec les agents de la GRC pour m'assurer qu'on veillera à respecter les pratiques religieuses des membres des minorités canadiennes.

M. Speyer: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Quelle politique régit l'utilisation des armes à feu dans la recherche d'immigrants entrés au pays illégalement, par exemple quand les agents de l'immigration et de la GRC effectuent une perquisition? Existe-t-il une politique concernant le port des armes à feu et l'intimidation qui en résulte dans des circonstances semblables à celles entourant l'affaire Bains?

M. Kaplan: Madame le Président, je me ferai un plaisir d'étudier la question de plus près et de renseigner le député sur ce détail. Je ne connais pas tous les faits de l'incident dont il nous a fait état, mais j'ai demandé à ce que l'on me fasse un rapport complet sur l'affaire. C'est seulement alors que je pourrai expliquer au député la politique à laquelle a recouru la police en de pareilles occasions.

* * *

LES PÊCHES

LA RÉDUCTION PROPOSÉE DES QUOTAS POUR LES FLOTTES DE TERRE-NEUVE ET DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Océans. Le bruit court depuis quelques jours dans les milieux de la pêche que le nouveau programme de gestion du poisson de fond de l'Atlantique pourrait entraîner des licenciements chez les pêcheurs au chalut et les employés de conserveries, et il est question de pertes atteignant 200 millions de dollars. Je demande donc au ministre pourquoi on a proposé des quotas qui pourraient réduire à neuf mois par année les opérations de la flotte de pêche de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse? Sur quelles données scientifiques se fondent ces nouveaux quotas?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, les gros titres dont parle le député sont absolument trompeurs. En fait, les prises de cette importante flotte de chalutiers sont passées, en gros, de 200,000 à près de 300,000 tonnes et elles augmentent d'une année à l'autre depuis deux ou trois ans. De toute évidence, si le taux de capture a très fortement augmenté et que la flotte puisse atteindre son quota en neuf mois, cela ne lui donne pas le droit de me demander la permission, pour maintenir son activité douze mois par année, de prendre le poisson d'autres entreprises de pêche qui n'ont que des saisons de trois, quatre ou cinq mois. Il faut se rendre compte que le taux de capture s'est accru de façon spectaculaire et que l'accroissement biologique doit avoir des proportions raisonnables.